

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 Décembre 2018

Date de convocation : 6 Décembre 2018

Date d'affichage : 17 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice: 22

L'An DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 11 Décembre à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique
ordinaire sous la présidence de Monsieur Paul GLINCHE,
Maire,

Présents : Paul GLINCHE, Anthony TRIFAUT, Jacques PETIT, Christiane COULON, Yvette BULOUP, Gérard GREGOIRE, Françoise LAUNAY, Christian MAUCOURT, Annie DARAULT, Annick CHARTRAIN, Sylvie HAMARD, Mickaël HOUSSEAU, Laurent MAILLARD, Claude PARIS, Jean-Paul RIVIERE, Philippe PLEICIS, Valérie RAMBAUD, Milène LEPROUST.

Vote par procuration : Valérie BROUX donne pouvoir à Anthony TRIFAUT, Jacques MARTINEAU donne pouvoir à Paul GLINCHE.

Absents non représentés : Emmanuel MARIN ; Régis DELANOUE

Monsieur le Maire donne la parole à Patrick GAUDRE, Président du SIAEP de Montfort-le-Gesnois, invité à la présente séance pour évoquer la problématique du transfert de la compétence eau à la communauté de communes.

Patrick GAUDRE rappelle que la loi NOTRe rend obligatoire, pour les communautés de communes, de prendre en charge la compétence eau et assainissement. Initialement prévu pour le 1^{er} janvier 2020, le transfert de cette compétence peut intervenir désormais jusqu'au 1^{er} janvier 2026 sur délibération des communes membres des syndicats d'eau. Patrick GAUDRE indique que le transfert au 1^{er} janvier 2020 peut s'avérer délicat du fait des échéances électorales. Par ailleurs, la communauté de commune du Gesnois Bilurien lui a indiqué ne pas être pleinement favorable à ce transfert au 1^{er} janvier 2020. Patrick GAUDRE précise aux membres du conseil municipal qu'il leur appartient de décider de la date de ce transfert, et que le SIAEP de Montfort est favorable à la poursuite de l'exercice de cette compétence au moins jusqu'au mi-mandat prochain, dans la mesure où la santé financière du SIAEP est bonne (aucun endettement) et qu'un lourd programme de travaux est à mener sur les années à venir conformément au schéma directeur.

Anthony TRIFAUT confirme la position de la communauté de communes et indique que celle-ci communiquera en ce sens prochainement auprès des Mairies. Il interroge Patrick GAUDRE sur le fait de fusionner avec d'autres syndicats (notamment la Vive Parence) dans la mesure où la compétence sera, de par la loi, obligatoirement confiée à la communauté de communes en 2026. Il indique que cette fusion pourrait complexifier l'éventuelle prise de compétence le jour venu.

Patrick GAUDRE précise qu'il s'agissait d'hypothèses qui ne sont plus retenues. Le SIAEP souhaitant continuer dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Monsieur le Maire remercie Patrick GAUDRE pour son intervention et précise que ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2018. Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

Anthony TRIFAUT est désigné secrétaire de séance.

Indemnités Forfaitaires Complémentaires pour Elections.

Anthony TRIFAUT indique qu'à l'occasion des élections, les agents de la commune sont susceptibles d'être indemnisés pour les travaux supplémentaires effectués pour l'organisation et la tenue des bureaux de vote. Ces agents perçoivent alors des Indemnités Horaires de Travaux Supplémentaires (IHTS) quand leur cadre d'emploi leur permet. Les agents du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux ne peuvent pas percevoir d'IHTS ; une Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) peut leur être cependant versée.

Par délibération en date du 30 mai 2002, le Conseil Municipal a autorisé le versement de l'IFCE de manière nominative à Madame MUSSARD Ophélie. De ce fait, cette délibération ne peut s'appliquer à la nouvelle Directrice Générale des Services.

Afin de permettre le versement de l'IFCE à tout agent de catégorie A dans l'avenir, il convient de délibérer de nouveau.

Considérant que le montant des IFCE est calculé dans la double limite d'un crédit global et d'un montant individuel maximum calculés par référence à la valeur maximum mensuelle des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) des attachés territoriaux ;

Pour les élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes et référendums

Le crédit global est obtenu en multipliant la valeur maximum de l'IFTS mensuelle des attachés territoriaux par le nombre de bénéficiaire $((1091,70 \text{ €} \times 8 : 12) \times 1 = 727,80 \text{ €}$ valeur au 1^{er} février 2017).

Le montant individuel maximum ne peut excéder le quart du montant de l'IFTS annuelle des attachés territoriaux $(1091,70 \text{ €} \times 8 : 4 = 2183,40 \text{ €}$ valeur au 1^{er} février). Ce montant individuel étant supérieur au crédit global, le montant de l'IFCE ne peut être supérieur à ce dernier.

Les taux résultant de cette évaluation pourront être doublés lorsque la consultation électorale aura donné lieu à deux tours de scrutins.

Compte tenu des missions exercées par le (la) Directeur(-trice) Général(e) des Services lors des élections, le montant individuel sera de 150 € par tour d'élection dans la limite du crédit global.

Pour les autres consultations électorales.

Le crédit global est obtenu en multipliant le 36^e de la valeur maximum annuelle de l'IFSE des attachés territoriaux par le nombre de bénéficiaire $((1091,70 \text{ €} \times 8 : 36) \times 1 = 242,60 \text{ €}$ valeur au 1^{er} février 2017)

Le montant individuel maximum ne peut excéder 1/12^e du montant de l'IFTS annuelle des attachés territoriaux $(1091,70 \text{ €} \times 8 : 12 = 727,80 \text{ €}$ valeur au 1^{er} février). Ce montant individuel étant supérieur au crédit global, le montant de l'IFCE ne peut être supérieur à ce dernier.

Compte tenu des missions exercées par le (la) Directeur(-trice) Général(e) des Services lors des élections, le montant individuel sera de 150 € par tour d'élection dans la limite du crédit global.

Monsieur le Maire fait procéder au vote. Adoption à l'unanimité.

Modification du tableau des Adjoints – désignation d'un conseiller délégué au patrimoine bâti

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer la bonne administration de la commune, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou à des membres du conseil municipal. Il précise qu'il souhaite modifier la délégation attribuée à Jacques PETIT en procédant à la nomination d'un conseiller délégué au patrimoine bâti. Monsieur le Maire envisage de confier cette délégation à Christian MAUCOURT

Jacques PETIT indique qu'il a demandé à être déchargé de certaine fonction pour raison de santé.

Christian MAUCOURT souhaite soulager Jacques PETIT sur la partie qu'il connaît le mieux ; à savoir l'entretien des bâtiments et notamment la salle polyvalente et sa problématique de chauffage.

Claude PARIS indique qu'il ne comprenait l'inscription de ce point à l'ordre du jour, considérant qu'un mandat doit être assumé dans sa totalité jusqu'à son terme, ou alors il convient de démissionner. L'explication apportée par Jacques PETIT lui a permis de mieux comprendre ce point. Claude PARIS demande pourquoi il n'est pas tenu compte de la candidature de Régis DELANOUE.

Monsieur le Maire indique qu'en début de mandat il n'était pas candidat. Mickaël HOUSEAU précise que Régis DELANOUE a retiré sa candidature.

Philippe PLECIS indique qu'il respecte le choix de Jacques PETIT, et que l'arrivée de Christian MAUCOURT en presque fin de mandat témoigne d'une gestion humaine de l'équipe municipale qui ressemble à un fiasco. Il rappelle que le nombre d'Adjoints est passé de 6 à 4, ce qui pour lui, est une erreur compte tenu de la charge de travail. Philippe PLECIS indique qu'il est dommage que la délégation à Christian MAUCOURT n'intervienne que maintenant.

Monsieur le Maire met au vote la désignation d'un conseiller délégué au patrimoine bâti. Adoption à la majorité (1 contre, 4 abstentions).

Répartition des indemnités Maire et Adjoints – octroi d'indemnités aux conseillers délégués

Compte tenu de la désignation d'un nouveau conseiller délégué et de la modification de la délégation à Jacques PETIT, Monsieur le Maire précise, qu'il y a lieu de modifier la répartition des indemnités de fonctions pour l'exercice effectif de leurs fonctions. Il est proposé les taux suivants :

	Taux (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Monsieur le Maire	36.00 %
1 ^{er} Adjoint	14.50 %
2 ^{ème} Adjoint	8.50 %
3 ^{ème} Adjoint	14.50 %
4 ^{ème} Adjoint	14.50 %
Conseiller municipal délégué aux affaires financières	6.00 %
Conseiller municipal délégué à la vie associative	6.00 %
Conseiller municipal délégué au développement numérique	6.00 %
Conseiller municipal délégué au patrimoine bâti	6.00 %

Monsieur le Maire fait procéder au vote. Adoption à la majorité (1 contre, 3 abstentions).

Approbation du rapport annuel de l'ATESART

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 juillet 2017, le Conseil Municipal autorisait l'adhésion de la commune à l'ATESART. Les statuts de l'ATESART prévoient que les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. Aussi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver leur rapport de gestion.

Monsieur le Maire fait procéder au vote. Adoption à l'unanimité.

Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SIAEP du JALAIS 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Locales, il est fait obligation au gestionnaire de service de l'eau potable d'établir un rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'eau potable. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le RPQS du SIAEP du Jalais.

Monsieur le Maire fait procéder au vote. Adoption à l'unanimité.

Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone Rue Basse.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 juillet 2017, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 60.000 € et pour le génie civil de télécommunication de 35.000 €.

Conformément à la décision du Conseil Général en date du 8 octobre 2011, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût soit 18.000 € net pour l'électricité.

Conformément à la décision de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 27 février 2017, le reste à financer par la commune est de 100 % du coût soit 35.000 € net le génie civil de télécommunication.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le financement des travaux de cablage et de dépose du réseau. Cette opération est estimée à 12.960 €.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de

- Confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Solliciter le Département pour la réalisation de ce projet,
- Accepter de participer à 30% du coût soit 18.000 € net pour l'électricité,
- Accepter de participer à 100 % du coût soit 35.000 € net le génie civil de télécommunication,
- Confirmer l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- Autoriser M. le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Monsieur le Maire fait procéder au vote. Adoption à l'unanimité.

Suppression de la régie de recettes « Salles communales » et « bibliothèque »

Annie DARULT indique que par délibérations en date du 28 septembre 1989 et du 5 mars 2010, le conseil municipal a institué une régie de recettes destinée à encaisser les recettes liées aux locations de salles communales et aux adhésions à la bibliothèque.

Considérant la volonté de passer à une facturation classique par titre de recettes pour ces activités, et la fermeture de la perception de Connerré au 31/12/2018 rendant les dépôts plus compliqués, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression de ces deux régies de recettes.

Monsieur le Maire fait procéder au vote. Adoption à l'unanimité.

Participation au RASED – année scolaire 2017/2018

Christiane COULON rappelle que la commune a été invitée, à participer à une réunion d'information, en septembre 2015, portant sur le fonctionnement du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté). Le RASED est mis en place dans chaque circonscription du 1^{er} degré pour une aide aux élèves (pédagogique ou rééducative) et aux enseignants avec l'intervention d'enseignants spécialisés, et psychologues de l'Education Nationale. Ils interviennent dans les écoles et reçoivent également les familles.

Ce réseau pour le secteur (14 communes) est rattaché à la commune de Bonnétable qui assure la mise à disposition de locaux et leur fonctionnement.

Au cours de cette réunion, il a été décidé de solliciter les communes à hauteur de 2.05 € par enfant scolarisé et par an et d'y ajouter un apport exceptionnel de 0.85 € pour le financement d'un test psychométrique, soit une participation de 2.90 € par enfant et par an. Pour l'année scolaire 2017/2018 cette participation s'élève à 592,50€.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette participation.

Claude PARIS considère qu'il s'agit d'une compétence de l'Education Nationale et que la collectivité ne devrait pas participer.

Monsieur le Maire fait procéder au vote. Adoption à la majorité (2 contre)

INFORMATIONS DIVERSES

✓ **Courriers :**

- Courrier de la Préfecture : notification du versement au titre FIPD (sécurisation école): attribution de 21 400,00 €
- Courrier du Département : notification du versement au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation : attribution de 28.980,75 € (prévu BP 25.000€).
- Courrier du Centre Social : le centre social informe la mairie :
 - ✦ avoir débloqué le prêt de trésorerie de 150.000 € (échéance mensuelle de 1.340,93€),
 - ✦ respecter l'échéancier des impayés Urssaf,
 - ✦ avoir perdu la gestion de 2 structures d'accueil petite enfance et conserve les structures de Lombron et Saint Corneille
 - ✦ de la démission de Julien VERGNAULT (un recrutement est en cours)

✓ **Signature devis :**

Investissement			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
AGRIMOT 72	Acquisition d'un souffleur aspirateur et d'un souffleur à dos	811,00 €	973,20 €
AVLS	Acquisition d'un pupitre	499,00 €	598,80 €
THOMANN	Meuble sono salle st Jean	116,00 €	145,00 €
Fonctionnement			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
SELF SIGNAL	Panneaux signalisation rue Basse	172,00 €	206,40 €
BUREAU VALLEE	Chaises de bureau ATSEM	810,00 €	972,00 €
DESSAIGNE	Remplacement d'un luminaire Eglise Saint-Gilles	432,60 €	519,12 €
AD3M	Réparation de 3 barrières	98,00 €	117,60 €
AROMYS	Sel pour Adoucisseurs	285,00 €	342,00 €
10 DOIGTS	Fournitures Ecole Maternelle	109,62 €	137,03 €
PLG	Fournitures entretien services techniques	781,38 €	937,66 €
PRISMA DECOR	Peinture stade	1 269,00 €	1 522,80 €
CPO	Fioul salle polyvalente	5 915,00 €	7 098,00 €
CHARPENTE COUVERTURE CHRETIEN	Démolition ancien atelier municipal	2 950,00 €	3 540,00 €
MAJUSCULE	Fournitures Service Jeunesse	100,96 €	126,20 €
LACROIX Signalisation	Réparation barrière parking du Haras (assurance)	185,78 €	222,94 €
BOBET Matériel	Achat chaussures de sécurité	68,27 €	81,92 €
LA CORPO	Epluche pommes	84,00 €	100,80 €
SCHILLER	Maintenance des défibrillateurs	1 340,50 €	1 608,60 €
MILAN	Abonnements Bibliothèque	193,60 €	242,00 €
THUARD	Achats de livre Bibliothèque	190,71 €	238,39 €
ENGIE	travaux sur Armoire Elec salle omnisports	395,27 €	474,33 €

✓ **Projet de l'Ecole Primaire**

Christiane COULON indique que le projet pédagogique de l'école primaire consiste à faire partir l'ensemble des élèves en classe de mer à Saint Hilaire de Riez. Lors de la première présentation du projet, l'école demandait une participation de la Mairie à hauteur de 10.000 €. Depuis, plusieurs actions ont été menées par les équipes enseignantes qui sont pleinement investies, et d'autres sont à venir. Désormais, le besoin de financement de la Mairie serait de l'ordre de 3.000 à 5.000 €.

Anthony TRIFAUT indique qu'il est important que la municipalité participe à ce projet pédagogique. Il propose que le montant maximum de 5000 euros soit proposé en inscription budgétaire.

- ✓ Information sur le Marché Accessibilité (Analyse en cours) :
 - Lot N°1- Gros-Œuvre 6 offres
 - Lot N°2 - Menuiseries extérieures/Serrurerie 1 offre
 - Lot N°3 - Charpente Bois/couverture Zinc/Auvent 2 offres
 - Lot N°4 – Ascenseurs 3 offres
 - Lot N°5 – Electricité 1 offre
- ✓ Attribution du marché sécurisation du groupe scolaire à NCI Paysage (59 320,89 € HT).
- ✓ Avis favorable du CTP sur la présentation de l'organigramme
- ✓ Arrêt Romain LECAMUS depuis le 20/10 jusqu'au 05/01/2019
- ✓ Aménagement de la Mairie
Mickaël HOUSSEAU présente la dernière mouture des plans proposée par l'architecte. Anthony TRIFAUT précise que cette réorganisation se fait à mètre carré constant et a pour objectif d'améliorer non seulement la qualité des services mais aussi les conditions de travail des agents.
Philippe PLECIS demande où les Elus pourront recevoir les administrés dans la mesure où il n'y a plus que des bureaux au rez-de-chaussée.
Anthony TRIFAUT précise que le choix a été fait d'accorder moins de place aux Elus au profit de la qualité de service et notamment de l'accueil du public, et qu'il demeure, pour les Elus, la salle du conseil et la salle de réunion de l'étage pour travailler et pour recevoir leur rendez-vous. Anthony TRIFAUT indique que les plans ont été travaillés avec les agents qui se sont pleinement investis dans la réflexion.
Yvette BULOUP trouve que le bureau du Maire est trop petit et non représentatif de sa fonction.
Anthony TRIFAUT exprime son désaccord sur ces remarques qui tendent à accorder plus de crédit à l'affichage des Elus qu'aux conditions de travail des agents. Il rappelle que le document unique fait état de nombreuses remarques des agents sur ses conditions et que ce projet permet de répondre à leurs attentes et aux conditions d'hygiène. Il rappelle qu'aujourd'hui les agents sont contraints de préparer leur déjeuner à proximité des toilettes et de manger à même leur bureau.
- ✓ Fermeture de la trésorerie au public à compter du 17 décembre 2018
- ✓ Identification des projets 2019 auprès de la sous-préfecture de Mamers (liaison douce + réhabilitation énergétique salle poly + réaménagement centre bourg)
- ✓ Répertoire Electoral Unique : la liste des candidats volontaires pour faire partie de la commission de contrôle a été envoyée à la Préfecture (Christian MAUCOURT, Annick CHARTRAIN, Laurent MAILLARD, Claude PARIS, Philippe PLECIS).
- ✓ Laurent MAILLARD indique les propositions de nommage des salles municipales :
 - le club house devient La salle des associations
 - salle omnisports devient La salle Marcel ORY
 - salle Saint Jean : pas de changement
 - bibliothèque : pas de changement
 - L'espace St Jean devient L'Annexe

Noms des salles à l'intérieur de l'Annexe (pour faciliter les réservations de ces salles sur le planning de Mélanie) :

- 1 - Salle Marianne (à l'entrée à droite)
- 2 - Salle Pablo Picasso (salle de dessin)
- 3 - Salle manu Dibango (Salle piano)
- 4 - Salle Django Reinhardt (Salle guitare)
- 5 - Salle Ringo Starr (Salle batterie)

- 6 - Salle Albert Einstein (salle du bas)
- 7- Salle Marie Claude Pietragalla

•Salles Polyvalentes :

- 1 - GRANDE SALLE POLYVALENTE : Salle Paul Richard
- 2 - PETITE SALLE - salle Anthony Delhalle

QUESTIONS DIVERSES

Christian MAUCOURT demande des informations sur le bâtiment Gamme Vert. Monsieur le Maire indique que le bâtiment est à vendre et que la commune peut exercer son droit de préemption urbain. Claude PARIS demande s'il y a un acheteur qui pourrait apporter du dynamisme à la commune. Monsieur le Maire indique que ce bâtiment pourrait servir au stockage du matériel des associations montgesnois, qu'il pourrait être acheté pour être mis en location. Il précise que la commune a jusqu'au 29 janvier 2019 pour se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Suivent les signatures,

Noms	Emargement
M. GLINCHE Paul	
M. TRIFAUT Anthony	
M. PETIT Jacques	
Mme COULON Christiane	
Mme BULOUP Yvette	
M. MAUCOURT Christian	
Mme DARAULT Annie	
Mme CHARTRAIN Annick	
M. HOUSSEAU Mickaël	
M. MAILLARD Laurent	
M. RIVIERE Jean-Paul	
M. PLECIS Philippe	
Mme LEPROUST Milène	
Mme LAUNAY Françoise	
Mme HAMARD Sylvie	
M. PARIS Claude	
Mme RAMBAUD Valérie	
M. GREGOIRE Gérard	